



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'un ajournement d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenu le 20 novembre 2013 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire.

PRIÈRE D'OUVERTURE

473-2013 – Adoption de l'ordre du jour;

Il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, tout en gardant le varia ouvert à l'ajout de nouveaux sujets en cours de séance.

474-2013 – Horaire des réunions du Conseil de ville pour 2014 – Conflit avec l'horaire des réunions de la MRC

ATTENDU QUE lors de la séance du 12 novembre 2013, les membres du conseil de ville ont adopté un horaire pour les caucus, séance publique et atelier de travail pour l'année 2014;

ATTENDU QU'une validation des dates choisies avait été effectuée avec la MRC des Sources avant l'adoption de ce calendrier;

ATTENDU QUE suivant l'adoption de ce calendrier, la MRC des Sources a relevé un conflit d'horaire qui n'avait pas été relevé initialement lors de l'adoption du calendrier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et résolu à l'unanimité de procéder à une modification du calendrier des rencontres des élus pour l'année 2014 afin que les ateliers de travail qui devaient avoir lieu les 24 septembre et 20 novembre soient déplacés au 17 septembre et 19 novembre 2014 et qu'une publication de ce calendrier soit effectuée dans le journal local et aux bureaux de la municipalité.

475-2013 – Demande de modification de tracé – Club des Alléganish des Bois-Francis

ATTENDU QUE le conseil de ville, dans la résolution 343-2013, accordait au Club de motoneige des Alléganish des Bois-Francis, le droit de circuler sur des routes locales;

ATTENDU QUE suivant la construction d'une résidence sur un terrain anciennement vacant, le club des Alléganish a dû modifier une portion du trajet soumis en août 2013;

ATTENDU QUE le nouveau trajet projeté consiste à circuler sur la rue Livingstone puis à traverser la rue Demers avant de reprendre le trajet régulier emprunté par le Club;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Stéphane Roy, et résolu à l'unanimité d'autoriser le nouveau tracé projeté par le club des Alléganish des Bois-Francis.

476-2013 – Démarche d'accompagnement de l'AQME

ATTENDU QUE l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie a pour mission d'être un carrefour d'intervenants ayant un intérêt pour la maîtrise de l'énergie et une plaque tournante d'échanges entre ces intervenants, et entre ceux-ci et le milieu ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville désire utiliser les services offerts gratuitement par l'AQME dans sa volonté d'implanter des mesures de maîtrise de l'énergie dans ses projets de développement, de rénovation, d'entretien et d'optimisation ;

ATTENDU QUE l'AQME offre un service d'accompagnement technique en efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre qui est à la fois gratuit, neutre, objectif et multi source ;

ATTENDU QUE l'AQME ne se substitue pas au travail des consultants et des experts spécifiques ;

ATTENDU QUE la Ville de Danville et l'AQME jugent opportun de collaborer étroitement dans le projet municipal identifié pour s'assurer que l'accompagnement, qui sera effectué tout au long du projet, sera efficace et aidera la municipalité à obtenir des résultats probants afin d'arrimer ses actions au développement durable par la maîtrise de sa consommation énergétique ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité, que la directrice générale soit autorisée à signer une entente d'offre de service avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME).

URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

477-2013 – Monsieur Samuel Dion – Désignation d'une fourrière véhicule en vertu de l'article 4 CSR ;

CONSIDÉRANT QUE la demande monsieur Samuel Dion a été soumise au comité consultatif d'urbanisme de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la désignation de fourrière permettra à Remorquage excellence Dion d'exercer une activité économique complémentaire au garage Carrossier Pro Color et à la franchise Duro Vitre d'Auto déjà exploitées par la famille Dion sur les lots contigus au 69, route 116 Est à Danville ;

CONSIDÉRANT QUE la demande telle que présentée permet l'entreposage de véhicules à l'extérieur d'un bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE Remorquage Excellence Dion s'engage à clôturer et aménager l'espace sur lequel sera exercée l'activité économique en installant une clôture d'une hauteur de 2 mètres selon les spécificités déterminées par l'urbaniste de la municipalité et de manière à qu'il n'y ait aucune ouverture à la circulation ou entreposage de véhicule en marge de recul avant du terrain sur lequel aura lieu l'activité ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers ;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis ;

CONSIDÉRANT QUE Remorquage Excellence Dion Inc. pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et Contrôle routier Québec (SAAQ) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Danville désigne Remorquage Excellence Dion Inc. propriété de monsieur Samuel Dion à opérer une fourrière d'autos au 69, route 116 Est à Danville et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Danville ;

QUE Remorquage Excellence Dion Inc. devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec, dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au *Guide de gestion des véhicules saisis* produits par la Société ;

QUE les installations de Remorquage Excellence Dion devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité ;

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

478-2013 – Monsieur Maurice Bédard – Désignation d'une fourrière véhicule en vertu de l'article 4 CSR ;

CONSIDÉRANT QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers ;

CONSIDÉRANT QUE ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis ;

CONSIDÉRANT QUE la fourrière opérée par monsieur Maurice Bédard pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et Contrôle routier Québec (SAAQ) ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Stéphane Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Danville désigne la fourrière opérée par monsieur Maurice Bédard à opérer une fourrière d'autos au 20, rue Lafrance à Danville et de demander l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la municipalité de Danville ;

QUE monsieur Maurice Bédard devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec, dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au *Guide de gestion des véhicules saisis* produits par la Société ;

QUE les installations de monsieur Maurice Bédard devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité ;

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

QUESTIONS DU PUBLIC

Pas de question du public.

DEMANDE DE FINANCEMENT ET AUTRES DEMANDES

479-2013 – Souper-bénéfice de l'Académie du Carmel de Belle-Croix

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par madame Francine Labelle-Girard et adopté à l'unanimité, que la municipalité assume le coût d'un billet (100\$) pour le souper-bénéfice de l'Académie du Carmel de Belle-Croix, afin que le maire puisse y représenter la municipalité.

480-2013 – Achat de sapins de Noël à la Fondation de l'école Masson

ATTENDU QUE la municipalité procède à l'achat de sapins de Noël depuis plusieurs années afin de décorer le centre-ville ;

ATTENDU QUE la Fondation de l'école Masson procède à une campagne de collecte de fonds en vendant des sapins de Noël cette année et que la municipalité a été sollicitée afin que l'on procède à nos achats habituels par leur biais ;

ATTENDU QU'il est dans l'intention du conseil de ville de procéder à l'installation de sapins de Noël dans les divers domaines de la municipalité et non uniquement dans le centre-ville ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité que la municipalité procède à l'achat de 8 sapins de 6 pieds (25\$/ch) auprès de la Fondation de l'école Masson et que ces sapins soient installés, dans la mesure du possible, dans les différents secteurs de la municipalité, le comité d'embellissement devant communiquer avec le directeur des travaux publics afin de déterminer les endroits où seront installés les sapins achetés.

Monsieur Michel Plourde s'absente.

481-2013 – Guignolée annuelle des Chevaliers de Colomb

ATTENDU QUE les Chevaliers de Colomb organisent annuellement une guignolée afin d'amasser des fonds pour la confection de paniers de Noël ;

ATTENDU QUE lors de cette activité, les membres des Chevaliers de Colomb participant s'installent au Carré de Danville afin de solliciter les automobilistes ;

ATTENDU QUE le ministère du Transport du Québec demande aux municipalités d'autoriser ce type d'activité sur leur territoire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité, que les Chevaliers de Colomb soient autorisés à s'installer aux différentes intersections du Carré de Danville afin de solliciter les automobilistes dans le cadre de leur guignolée annuelle.

Société Saint-Jean-Baptiste de Danville – Demande d'aide financière ;

Point reporté lors de la prochaine séance de préparation du budget 2014. L'organisation devra déposer un rapport des activités projetées pour l'année prochaine, ainsi qu'un bilan des activités organisées à l'été 2013. La directrice générale contactera le président de l'organisation, monsieur Daniel Hinse, afin de lui demander les documents requis pour l'analyse de la demande.

Monsieur Michel Plourde est de retour.
--

Renouvellement de l'Adhésion annuelle à Québec Municipal ;

Considérant que ni les élus, ni la direction n'utilisent l'outil, la municipalité ne renouvellera pas son abonnement pour l'année 2014.

Adhésion à l'AQLPA (Association Québécoise contre la lutte de la pollution atmosphérique) :

Non-adhésion de la municipalité.

Campagne de financement de Diabète Estrie :

Non-participation de la municipalité à cette campagne.

Correspondance

- OMH - Rapport d'approbation du budget 2014 ;
- Lettre de monsieur André Bellavance, député de Richmond – Arthabaska
- Remise aux élus du *Guide à l'attention des nouveaux maires et membres du conseil* ;
- Compte rendu de monsieur Oumar Dia sur le Lac à l'épaule organisé par Villages-Relais ;
- MAMROT – Lettre de félicitations pour l'élection du nouveau maire de Danville ;
- Lettre de madame Sylvie Roberge – Lampadaires sur la rue Hémond ;

QUESTION DU PUBLIC

Varia

Les conseillers demandent s'il est possible pour eux d'avoir une carte d'affaires dans le cadre de leur mandat de représentation de la municipalité. La directrice générale doit valider si le modèle utilisé antérieurement par les anciens membres du conseil de ville peut être modifié afin d'intégrer les coordonnées des nouveaux élus sur celui-ci afin de procéder à l'impression de nouvelles cartes d'affaires.

482-2013 - Comité de la corporation de développement économique de Danville ;

ATTENDU QUE la municipalité de Danville est représentée sur le C.A. de la corporation de développement économique de Danville par deux des membres du conseil de ville, madame Francine Labelle-Girard et monsieur Patrick Satre ;

ATTENDU QUE dans le passé, le C.A. de la corporation de développement économique de Danville a déjà été constitué à plus de 50% de membres du conseil de ville de Danville ;

ATTENDU QUE les membres du conseil de ville veulent laisser une plus grande place aux entrepreneurs locaux sur le C.A. de la corporation de développement économique ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le conseil de ville ne nomme pas plus de deux membres du conseil de ville sur le C.A. de la corporation de développement économique de Danville.

483-2013- Levée de l'Assemblée

Il est proposé par madame Nathalie Boissé que la présente séance soit levée à 21h23.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.